



CODE D'ÉTHIQUE DU JOUEUR DE L'ASSOCIATION DE BASEBALL LÉVIS-CENTRE

Le joueur sous-signé reconnaît le fait que d'être un joueur de baseball au sein de l'Association de baseball Lévis-Centre (ABLC) est un privilège et que dans le but de bénéficier au maximum de la pratique du baseball mineur, le joueur s'engage :

- a) à faire preuve d'une attitude exemplaire lors des activités baseball auxquelles il participe;
- b) à se comporter de façon respectueuse et à faire preuve d'esprit sportif envers les différents intervenants (entraîneurs, coéquipiers, adversaires, arbitres, marqueurs, spectateurs, dirigeants de l'Association, de la Ligue de baseball de mineur de la région de Québec et de Baseball Québec notamment).

Le joueur reconnaît que l'important n'est pas nécessairement de gagner, mais bien la manière dont il pratique le baseball. Tout joueur de L'ABLC doit :

1. Connaître et respecter rigoureusement les règlements de jeu du baseball et les règlements d'équipes imposés par les entraîneurs;
2. Accepter et respecter en tout temps les décisions des arbitres sans les critiquer directement ou indirectement;
3. Penser en fonction de l'équipe et apporter la même considération et collaboration à tous ses coéquipiers en favorisant l'intégration de tous les joueurs et le développement d'un bon esprit d'équipe. Le joueur devra également respecter les limites et les erreurs de ses coéquipiers sans les critiquer.
4. Éviter toute forme d'intimidation, harcèlement, discrimination ou violence envers quiconque.
5. Avoir une conduite exemplaire sur le terrain et hors du terrain en s'abstenant d'utiliser un langage injurieux, des expressions vulgaires ou blasphématoires et en évitant tous gestes disgracieux, violents ou inappropriés; notamment, il devra absolument éviter de lancer des objets tels que bâtons, casques, gants, etc.
6. Respecter le bien d'autrui et éviter tout vol ou acte de vandalisme tant en ce qui concerne le matériel fourni que les installations et les biens appartenant à des tiers.
7. Dans la victoire comme dans la défaite, respecter en tout temps les adversaires et leurs supporters qui ne doivent pas devenir des ennemis. Il ne faut jamais perdre de vue qu'il s'agit d'un jeu et que l'adversaire est indispensable.
8. S'il utilise les réseaux sociaux, internet et autres médias électroniques, il devra le faire uniquement de façon positive, éthique et respectueuse et ne pas les utiliser dans le but de provoquer ou d'insulter directement ou indirectement ses coéquipiers, entraîneurs, adversaires (joueurs, entraîneurs et supporters adverses), officiels, préposés au terrain, représentants ou dirigeants de l'Association ou tout autre membre ou dirigeant de la LBMRQ ou de Baseball Québec.
9. Ne doit pas consommer, ni vendre, de boissons alcoolisées, de drogues ou tout autre type de produits de dopage.

Je m'engage à respecter le présent code d'éthique et je comprends que le non-respect de celui-ci pourrait être sanctionné par des mesures disciplinaires pouvant aller de la réprimande jusqu'à l'expulsion de l'Association selon la gravité des gestes posés et ce, à la discrétion du Conseil d'administration de l'ABLC.

NOM: _____ **Équipe et niveau/catégorie:** _____

SIGNATURE: _____ **DATE:** _____